

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1026

Artikel: A prendre ou à laisser
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020669>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A prendre ou à laisser

Je me revois dans le bureau de René Bray, venu lui demander des directives pour la thèse que j'avais entreprise sur Michelet, et notamment de me rassurer: en 1950, Michelet présentait-il encore quelque intérêt d'actualité... Et lui me disant: l'Europe des «patries», l'idée de nationalité — vous voyez que l'on en parle beaucoup aujourd'hui.

Il avait parfaitement raison, et Michelet avec lui, dont l'œuvre est consacrée à la «personne» France; à ces autres «personnes» que sont l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie ou la Pologne.

Le malheur, c'est que tous comptes faits, Michelet n'a jamais eu une idée bien claire de ce qu'était «la» France, la nationalité française (pas plus qu'il n'a bien vu ce qu'était «le» peuple...) A ses yeux, il y avait la France — et comme dans les années 40, les Alsaciens n'étaient pas Français, puisqu'ils parlaient allemand... Et les Bretons, baragouinant leur patois, étaient des égarés, qui allaient se lancer dans leur criminel le sécession de la Vendée. Quant aux Basques, aux Provençaux, il n'en était pas question. Et si les Corses, malgré Napoléon, n'étaient peut-être pas Français, c'est qu'ils étaient Italiens, voire même peut-être des Arabes — Bonaparte n'avait-il pas le teint bistre? Sans compter une prononciation pas possible: «Du haut de ces pyramides, qua-

reinte siècles vous contemplant!»

Aujourd'hui, l'idée de nationalité paraît, plus vivante que jamais — mais il y a la «nationalité» corse; les nationalités lituanienne, lettonienne et estonienne; la nationalité ukrainienne, arménienne, kurde, irlandaise, voire même jurassienne ou genevoise. On a décrié le «cosmopolitisme»: il va falloir payer le prix, qui est un émiettement, une pulvérisation propres à surprendre grands et petits... A moins que tous ces braves gens, Palestiniens et Jordaniens, et Libanais, et Syriens et même Israéliens, ne consentent à se confédérer.

* * *

Si nous parlions des fiches? En somme, il n'y aurait pas de problème si...

J'ai connu un homme, l'un de mes amis, qui avait été choisi par un professeur, dont je tairai le nom — un nom très respecté chez nous — pour être son assistant. Le Conseil d'Etat refusa d'entériner ce choix, parce que la fiche du candidat indiquait qu'il était suspect politiquement... Alors le professeur se rendit auprès du conseiller d'Etat responsable et lui présenta sa lettre de démission: «C'est à prendre ou à laisser». Le conseiller s'inclina. Comme quoi, il suffit d'un homme de caractère pour mettre en échec les fouineurs et les facheurs et ceux qui les utilisent et rêvent d'un Etat policier. Il est vrai que pour se permettre d'avoir du caractère, il faut présenter par ailleurs beaucoup de surface: Michel Glardon en sait quelque chose, qui avec non moins de caractère et de courage, tenta d'imposer le respect du droit démocratique.

Mais à propos, avez-vous lu *Le politique et la liberté — Principes d'anthropologie politique*, Logiques sociales — l'Harmattan, Paris, 1990)? «*Quand les vagues déferlent sur le mont Saint-Michel, personne ne s'aviserait de penser qu'un étrange démon, du haut des cieux, loin derrière l'horizon, a déversé le trop plein de sa colère, entraînant par là, à des milles à la ronde, une violente montée des eaux. (...) Une certitude désormais apaise les esprits, la marée est chose connue, même si elle continue à émerveiller.*

(...) Pourquoi n'en irait-il pas de même pour la politique?»

Un sujet, comme on voit, d'actualité: j'y reviendrai.

Rectification

Le chef de l'information a.i. au Département militaire fédéral prend la peine de me communiquer que je me suis trompé en accusant les responsables de continuer à exporter des armes en direction de la Turquie: «Selon décision du Conseil fédéral, les autorisations d'exportation d'armes vers la Turquie ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre.»

Rarement rectification m'aura causé plus de joie. Reste à espérer qu'il n'y aura pas de «nouvel ordre».

EN BREF

Un film vient d'être consacré à l'expérience d'une majorité rouge-verte au Conseil exécutif du canton de Berne (1986-1990). Ce documentaire intitulé *Die Wahl* est du réalisateur Tobias Wyss.

Le rachat par COOP Suisse du KVZ de Zurich démontre leur erreur aux petits actionnaires qui avaient suivi les dirigeants dans leur refus d'une offre d'achat, en 1989. Les actions qu'ils auraient pu vendre à des conditions intéressantes à l'époque ont une valeur bien inférieure aujourd'hui et personne ne s'y intéresse plus.

Pour un certain nombre de cantons Bruxelles mérite la création d'une représentation dans la capitale de l'Europe. Ce qu'ils ont traité de manière pragmatique à Berne fait place à une adaptation aux méthodes du lobbyisme. C'est ainsi que ceux qui ont fait le déplacement ont découvert que chaque «Land» allemand a un représentant alors que pour les Autrichiens, il n'y a qu'un délégué des «Länder» au sein de la représentation nationale.

Pour les gens pressés: «Près de 80 ans après l'adoption de Code civil suisse, le canton de Vaud termine son adaptation au droit fédéral» (titre d'un article de *24 Heures*). L'article note que le canton de Vaud a une certaine avance sur pas mal d'autres cantons qui ont encore beaucoup à faire pour respecter le code de 1912. Bon courage mesdames.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

Jean-Louis Cornuz

Charlotte Feller-Robert

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 **Vidéotex:** 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Pierre Imhof,

Monique Hennin, Jean-Luc Seylaz

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens